

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 19 JUIN 2025

### DELIBERATION N° 2025-06-094-DR/CP

Nomenclature : 1.1.7

**OBJET : AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DU BÂTIMENT ET FRONTON DE L'ESPACE SPORTIF VINCENT MABILLET**

**Votants : 30**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 30**

**Pour: 29**  
**Contre : 1**  
 M. Lataillade

L'an deux mille vingt cinq, le dix-neuf juin, à dix-neuf heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme MOUNIER           procuration       à Mme PICAT  
 Mme NOGARO           procuration       à Mme SAINT-AUBIN  
 Mme DUPRE            procuration       à Mme DUFAU  
 Mme LE GALL           procuration       à Mme LALANNE

#### ABSENT EN DEBUT DE SEANCE

Mme IROLA

- Arrivée de Mme MOUNIER au point n° 2025-06-077-DAP
- Départ de Mme LALANNE avant le point n°2025-06-085-DAP
- Départ de M. LATAILLADE avant le point n°2025-06-086-DAP
- Retour de M. LATAILLADE au point n°2025-06-089-DR/CP

**SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DOMET**

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28 en début de séance 29 au point n°2025-06-077-DAP 28 au point n°2025-06-085-DR/CP 27 au point n°2025-06-086-DAP 28 au point n°2025-06-089-DR/CP
Nombre de pouvoirs	4 en début de séance 3 au point n°2025-06-077-DAP 2 au point n°2025-06-085-DR/CP
Nombre de votants	32 en début de séance 30 au point n°2025-06-085-DR/CP 29 au point n°2025-06-086-DAP 30 au point n°2025-06-089-DR/CP

Fait à Tarnos,  
le 20 juin 2025

Pour extrait certifié  
conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de La publication sur  
le site Internet de la Mairie le :*

*23/06/2025*



La consultation pour l'ensemble des lots du marché n°22TX19 « Travaux de construction des bâtiments de l'espace sportif Vincent MABILLET » a été lancée le 17 octobre 2022 et attribuée courant avril 2023.

Le lot n°11, déclaré sans suite pour modification des besoins de l'acheteur a été relancé puis attribué le 30 mai 2023. (n°23TX13).

Les 15 lots de ces deux marchés de travaux ont été notifiés aux entreprises ci-dessous désignées pour les montants initiaux suivants, modifiés par avenants successifs.

Lot(s)	Désignation	Attributaire	Montant initial HT	Montant initial TTC	Montant HT après avenants au 20/02/2025	Montant TTC après avenants au 20/02/2025
1	VRD	COLAS	394 642,95 €	473 571,54 €	402 702,11 €	483 242,53 €
2	Espaces verts	GUICHARD	95 118,95 €	114 142,74 €	104 651,95 €	125 582,34 €
3	Gros œuvre	LALANNE	945 000,00 €	1 134 000,00 €	950 345,35 €	1 140 414,42 €
4	Charpente	DL AQUITAINE	95 002,00 €	114 002,40 €	97 124,40 €	116 549,28 €
5	Couverture Étanchéité	SCET	143 696,37 €	172 435,64 €	143 696,37 €	172 435,64 €
6	Menuiseries extérieures	LABASTERE	175 978,00 €	211 173,60 €	174 737,00 €	209 684,40 €
7	Menuiseries intérieures	ETCHEPARE	159 950,34 €	191 940,41 €	152 933,91 €	183 520,69 €
8	Serrurerie	C2B	130 000,00 €	156 000,00 €	134 940,00 €	161 928,00 €
9	Plâtrerie Isolation	GOYTI	160 274,14 €	192 328,97 €	163 668,88 €	196 402,66 €
10	Électricité	ETCHART ENERGIE	111 670,49 €	134 004,59 €	129 532,66 €	155 439,19 €
12	Carrelage	CMB	109 341,20 €	131 209,44 €	109 341,20 €	131 209,44 €
13	Sols Souples	LORENZI	49 952,80 €	59 943,36 €	50 941,30 €	61 129,56 €
14	Peinture Nettoyage	LORENZI	99 930,00 €	119 916,00 €	90 202,50 €	108 243,00 €
15	Ascenseur	ORONA	24 800,00 €	29 760,00 €	24 800,00 €	29 760,00 €
TOTAL (hors lot 11)			2 695 357,24 €	3 234 428,69 €	2 729 617,63 €	3 275 541,16 €
Lot(s)	Désignation	Attributaire	Montant HT	Montant initial TTC	Montant HT après avenants au 20/02/2025	Montant TTC après avenants au 20/02/2025
11 (23TX13)	Chauffage ventilation plomberie sanitaire	SARRAT	325 534,77 €	390 641,72 €	325 530,33 €	390 636,40 €
TOTAL OPÉRATION			3 020 892,01 €	3 625 070,41 €	3 055 147,96 €	3 666 177,55 €

#### ● Lot 01 – VRD – Titulaire : COLAS - Avenant n°4

L'objet de cet avenant porte sur des travaux complémentaires intervenant en fin de marché. Il s'agit de raccorder le local déchets et vélos à l'eau potable. Ces travaux ne sont pas prévus au CCTP initial

L'option choisie est la création d'un nouveau point de livraison en utilisant l'ancien point de livraison de la maison existante. Cette solution est la moins coûteuse et nécessite uniquement l'intervention de l'entreprise de VRD.

De plus, l'étanchéité des parois enterrées n'est pas affectée, ce qui simplifie les travaux et réduit le risque d'infiltration d'eau ou de sinistres sur cette paroi.

Les fourreaux nécessaires sous les enrobés et bétons sont déjà prévus, donc l'intervention concerne uniquement les espaces verts et sur une longueur bien plus courte et moins complexe à exécuter.

Le montant des modifications de ce marché s'élève à **5 760 € HT soit 6 912 € TTC**

Après avenant, le nouveau montant du lot n°1 est de 408 462,11 € HT soit 490 154,53 € TTC. Cet avenant entraîne une modification de + 1,43 % du montant initial du lot. Le nouveau



montant du marché 22TX19, sur 14 lots, s'élève à présent à 2 735 377,63 € HT soit 3 282 453,16 € TTC.  
Le nouveau montant de l'opération (15 lots) s'élève désormais à 3 060 907,96 € HT soit 3 673 089,55 € TTC.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29

Vu l'article 2194-1-8° du Code de la Commande Publique relatif à l'autorisation de modifications de faibles montants ;

Considérant que le montant des travaux du marché initial liés à la construction des bâtiments de l'espace sportif Mabillet 22TX19 s'élevait à 2 695 357,24 € HT ;

Considérant les avenants précédemment validés en Conseil Municipal ;

Considérant la nécessité de régulariser par avenants, les prestations supplémentaires nécessaires et imprévues ainsi que les ajustements intervenus en cours d'exécution ;

## DÉLIBÈRE

**APPROUVE** le nouveau montant du lot 1,

**APPROUVE** l'ajustement du montant global du marché à 2 735 377,63 € HT (3 282 453,16 € TTC) soit une augmentation de 0,21 % du montant initial,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-dessus mentionné,

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)